

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2022 à 17 H

En présence du maire, Jean-Luc Blache et des membres du conseil municipal : Michèle Barban, Didier Beauzon, Dominique Bellino, Laurent Calvat, Pascal Cantet, Damien Galland, Valérie Gombert Pfister, Agnès Valentin.

Secrétaire de séance : Agnès Valentin

Assistent à la séance : Anne-Marie Botha et Valérie Rochas secrétaires de mairie.

La maire ouvre la séance avec l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Approuvé à l'unanimité.

2- Approbation des comptes de gestion 2021 et vote des comptes administratifs 2021 :

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Après la présentation par chapitres, effectuée par M. Barban et D. Bellino, M. le maire quitte la séance. Il est procédé au vote des comptes administratifs 2021 :

- Atelier relais : comptes administratifs 2021 approuvés à l'unanimité
- Eau et assainissement : comptes administratifs 2021 approuvés à l'unanimité.
- Budget communal principal : comptes administratifs 2021 approuvés à l'unanimité

M. le Maire rejoint la réunion.

3- Vote des taux d'imposition 2022 :

Proposition de reconduire à l'identique les taux d'imposition : proposition approuvée à l'unanimité.

4- Vote des budgets primitifs 2022 :

Présentation des propositions par chapitres, effectuée par M. Barban pour le BP « Atelier relais » et « Eau et Assainissement », et présentation des propositions par chapitres, effectuée par D. Bellino pour le BP communal principal.

Le maire fait procéder au vote des BP 2022 :

- Atelier relais : budget primitif 2022 approuvé à l'unanimité
- Eau et assainissement : budget primitif 2022 approuvé à l'unanimité.
- Budget communal principal : budget primitif 2022 approuvé à l'unanimité.

5- Création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique territorial pour le service technique :

Nécessité de recruter un personnel pour la saison estivale, soit du 1^{er} mai au 30 septembre 2022. Proposition approuvée à l'unanimité.

6- Clôture de la régie de recettes de la cantine scolaire :

A la demande de la DGFIP, cette régie n'ayant plus de raison d'exister car plus de paiement en numéraires. Proposition approuvée à l'unanimité.

7- Entreprises retenues pour les travaux de restauration des chapelles de Saint Roch et du Villard :

A la suite de l'appel d'offres, le maire donne lecture de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre et propose de retenir les entreprises citées. Il convient d'autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses : approuvé à l'unanimité.

8- Approbation du plan d'actions Eau Potable :

Approuvé à l'unanimité.

9- Convention d'adhésion au groupement de commandes pour le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser une étude préalable de l'habitat sur le territoire, nomination d'un représentant et d'un suppléant pour la présentation des résultats, avec la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar :

Il convient d'autoriser le maire à signer cette convention et de désigner comme représentant Jean-Luc Blache maire et en suppléant Agnès Valentin adjointe. Approuvé à l'unanimité.

10- Conventions pour le raccordement au réseau électrique de la STEP de la Trinité avec le SyME05 :

Il convient d'autoriser le maire à signer cette convention : approuvé à l'unanimité.

11- Convention de mise à disposition d'un local à l'association « Les Amis du Château » :

Il est proposé de mettre à disposition de l'association et à titre gratuit le garage « ouest » situé Route du Révérend Père Hostachy (Route de la Chapelle) : approuvé à l'unanimité.

12- Convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relative au recrutement d'un maître d'œuvre pour la mise en place de compteurs d'eau potable avec IT05 :

Il convient d'autoriser le maire à signer cette convention, pour un coût de la prestation de 1521 € : approuvé à l'unanimité.

13- Convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation d'audits énergétiques de l'école et de la mairie avec IT05 :

Il convient d'autoriser la maire à signer cette convention, pour un coût de la prestation de 117 € : approuvé à l'unanimité.

14- Convention de mise en œuvre d'une offre de services numériques aux usagers de la bibliothèque avec le département :

Cette convention a pour objet de permettre la distribution d'une offre de services numériques aux usagers de la bibliothèque à titre gratuit : approuvé à l'unanimité.

15- Convention pour l'implantation d'une station automatique de mesures pluviométriques et thermométrique avec Météo France :

Il convient d'autoriser l'implantation de cette station sur la plateforme située au-dessus des locaux techniques. Installation prise en charge en totalité par Météo France qui s'engage à payer annuellement un loyer de 150 € : approuvé à l'unanimité.

16- Demande de subvention à l'Etat et au Département pour la réhabilitation du logement communal de la Broue :

A la suite de la délibération du 7.12.2021 une demande de soutien financier a été formulée auprès de l'Etat et du Département. Le montant sollicité pouvant être supérieur à celui mentionné dans la demande, il est proposé de modifier cette demande et d'approuver le nouveau plan de financement de l'opération : approuvé à l'unanimité.

17- Don à l'Ukraine :

Proposition de verser au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) la somme de 150 € : approuvé à l'unanimité.

18- Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés et désignation d'un représentant et d'un suppléant de la collectivité :

Ce réseau accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur projet lié à la problématique du vieillissement de la population et valorise leurs initiatives. Dans le cadre de la réflexion conduite sur l'hôtel des Alpes il est proposé d'adhérer à ce réseau pour un coût annuel de 130 € et de désigner Agnès Valentin pour représenter la collectivité au sein de l'association et comme suppléant Jean-Luc Blache.

Approuvée avec 8 voix « pour » et une abstention de Damien Galland.

19- Subvention de fonctionnement à l'Amicale des Donneurs de sang Bénévoles du Champsaur et du Valgaudemar (ADSBCV) :

Eu égard à l'objet de l'association il est proposé un soutien financier de 150 € : approuvé à l'unanimité.

La séance du conseil municipal est levée à 18 h 21.

Questions diverses :

Damien Galland souhaite avoir des informations sur le devenir de l'UHR, informations données par le Maire. Il se fait le porte-parole de certaines personnes peu informées des décisions prises par le conseil municipal. Il est rappelé que les séances du conseil municipal sont publiques et que la commune organise des réunions publiques et participatives sur l'étude d'aménagement auxquelles toute la population est conviée.

Mme Périer signale que le réglage de la minuterie, à la suite du passage en horaire d'été, de certains lampadaires n'a pas été fait.

Fin des échanges à 19h01.